

**DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE**

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	ONT PRIS PART A LA DELIBERAT°
11	11	11

Date de convocation : 30 août 2020

**DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE
DE COX**

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 04-13-2020

OBJET :

**Occupation sur le domaine privé
pour l'implantation d'un SRO dans le
cadre d'installation de la fibre
dans la commune de Cox**



Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et MRS CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent, SAMAZAN Michel.

Absents excusés -

SECRETAIRE - Mme DELEZAIVE Renée

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre optique (THD), des travaux doivent être réalisés par Fibre 31 afin que cette fibre puisse arriver dans les terrains et bâtiments propriété de la Commune de Cox. Une convention doit donc être établie entre cette société délégataire et la collectivité.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'accord conclu ci-dessus, ayant pour objet de donner accès, aux terrains et bâtiments propriété de la commune de Cox et d'autoriser les travaux y afférents ;
- d'autoriser le maire à signer la convention correspondante, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette convention d'une durée de 25 ans, proposée par Fibre 31, ne donne lieu à aucune contrepartie financière. L'installation, l'entretien, le remplacement et la gestion des lignes se font aux frais de Fibre 31.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- d'approuver l'accord conclu ci-dessus, ayant pour objet de donner accès, aux terrains et bâtiments propriété de la commune de Cox et d'autoriser les travaux y afférents ;
- d'autoriser le maire à signer la convention correspondante, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le Maire
C. OUDIN

